

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	21/09/2023
Date d'affichage de la convocation	21/09/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Marguerite D'ARGENT, Mme Nicole BOES, M. Jean COITEUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER

POUVOIRS : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Franck LOPEZ, Mme Murielle BEAL en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : M. Jean-Michel JEANNET

Mme Marguerite D'ARGENT est désignée secrétaire de séance.

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT DE PROJET VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article L332-24,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II.,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat projet dans la fonction publique territoriale,

Vu la vacance d'emploi n° V016230701114371001,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration pour mener à bien le projet suivant : effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Autorise la création de l'emploi non permanent de Chargé(e) de projet, relevant de la catégorie hiérarchique B, sur la base du grade Rédacteur, pour une durée de 12 mois pouvant être

renouvelée jusqu'à 18 mois maximum, sur la base hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} octobre 2023.

ARTICLE 2 : Dit que ce recrutement peut être effectif au terme de la procédure de recrutement et bénéficier à un jeune de 18 à 30 ans justifiant d'un diplôme de niveau Bac +3 (ou Bac +2 minimum) et disposant d'une formation dans l'un ou l'autre des domaines suivants : aménagement territorial, développement territorial, géographie, urbanisme et disposant de bonnes qualités rédactionnelles et relationnelles ainsi que d'une bonne maîtrise des outils bureautiques.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à appliquer les présentes dispositions et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le **27 SEP. 2023**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

